

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2021

Date de la convocation : 22/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Étaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Christophe CHARLES, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Max KECHICHIAN, M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Michèle CEDRIN à Mme Marilyn SILVESTRE, M. Patrick CURTAUD à M. Daniel PARAIRE, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Lévon SAKOUNTS, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, Mme Dominique ROUX à Mme Catherine MARTIN.

Absente suppléée : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **RESSOURCES HUMAINES** : Adoption des Lignes Directrices de Gestion de Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Claudine PERROT-BERTON

NOTE DE SYNTHÈSE

Créées par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les Lignes Directrices de Gestion (LDG) sont désormais obligatoires dans chaque collectivité territoriale, pour une durée maximale de 6 ans. Elles ont vocation à apporter une meilleure visibilité aux agents sur les orientations et les priorités de l'Agglo en matière de ressources humaines ainsi que sur leurs perspectives de carrière.

Etablies pour une durée maximale de 6 ans, les LDG peuvent faire l'objet d'une révision en cours de période, en tout ou partie.

A leur adoption, elles feront l'objet d'une communication aux agents par tout moyen prévue au cours de l'automne 2021.

Les Lignes Directrices de Gestion ont vocation à rassembler dans un document unique l'ensemble des grandes orientations de la politique des ressources humaines de l'Agglo. La loi prévoit leur rédaction sous 2 volets distincts : la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels.

Le document (voir annexe) est construit de la manière suivante :

- I. L'esprit des Lignes Directrices de Gestion
- II. Etat des lieux de l'Agglo au 31/12/20
- III. La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
- IV. Promotion et valorisation des parcours professionnels.

Par ailleurs, ce projet de rédaction des Lignes Directrices de Gestion a fait l'objet d'un examen approfondi lors du Comité Technique dans sa séance du 21 mai 2021, lequel a rendu un avis favorable à l'unanimité.

VU la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 33-5,

VU le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux Lignes Directrices de Gestion,

VU l'avis favorable du Comité Technique rendu à l'unanimité en date du 21 mai 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

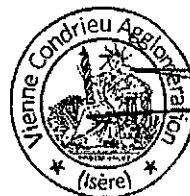
APPROUVE les Lignes Directrices de Gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines ainsi que les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

PREND ACTE que les Lignes Directrices de Gestion sont établies pour une durée pluriannuelle maximale de 6 ans et qu'elles peuvent fait l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération transmise en Préfecture
le 2 juillet 2021
et publiée le 2 juillet 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS